

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 013-697/15/CC

■ Approbation de la création de l'opération d'investissement "Equiper en énergies renouvelables" dans le cadre du Budget Annexe "Déchets".

DEE 15/12754/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) adopté en Conseil communautaire le 26 octobre 2012, MPM s'est fixée des objectifs ambitieux de réduction de ses dépenses énergétiques et de production d'énergies renouvelables sur son patrimoine. Pour atteindre ces objectifs, MPM a eu recours à un marché d'assistance technique pour la valorisation énergétique du patrimoine, bâti et non bâti de MPM, permettant de faire des diagnostics patrimoniaux et énergétiques.

Ces études comprennent des préconisations techniques pour la mise en place d'équipements permettant une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments ainsi que la valorisation des énergies renouvelables.

En partenariat avec la Direction du traitement des déchets une étude d'opportunité a été réalisée pour l'équipement en candélabres solaires de certains sites de MPM.

L'étude a permis d'identifier plusieurs sites nécessitant soit :

- Le remplacement de candélabres vieillissants ou façadiers,
- L'installation de nouveaux candélabres pour des questions de sécurité et de surveillance des sites.

Le Centre de Stockage des Déchets (CSD) de la Crau a été retenu pour une première expérience d'équipements en candélabres solaires.

En effet, il reste à ce jour 26 ans de surveillance active sur le CSD de la Crau.

Les éclairages des accès ainsi que la zone de vie sont en marche automatique pendant la période nocturne pour des raisons de surveillance du site. Des actions liées au développement durable sont actuellement opérationnelles comme le traitement du Biogaz avec la revente d'électricité, le transfert des données conformes à l'arrêté par alimentation photovoltaïque, et d'autres sont en projet comme l'implantation de chauffe-eau solaire.

L'étude d'opportunité propose le remplacement de cinq candélabres et l'installation de dix-sept façadiers solaires. Le gain financier par rapport à des candélabres classiques est estimé à 615 euros TTC par candélabre. Le retour sur investissement de l'installation d'un candélabre solaire est de 12 ans.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la création d'une opération d'investissement d'un montant de 200 000 euros sur le budget annexe « Déchets » pour y réaliser les travaux d'installation de candélabres solaires et façadiers solaires visant à diminuer les consommations d'énergies et de développer la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le patrimoine de MPM.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté préfectoral du 25 mars 2010 portant prescriptions complémentaires à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole concernant la cessation d'activités, les travaux de remise en état du site, les garanties financières et le suivi environnemental du Centre de Stockage des Déchets (CSD) de la Crau sur la commune de Saint Martin de Crau
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'augmentation inéluctable du prix des énergies fossiles et donc du coût de fonctionnement des bâtiments et équipements de MPM
- Les objectifs ambitieux du PCET de MPM concernant la réduction des consommations énergétiques et la production des énergies renouvelables sur le patrimoine de MPM

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création de l'opération d'investissement DEEU 15-04 « Equiper en énergies renouvelables » dans le budget annexe « Déchets », d'un montant de 200 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe « Déchets » de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique : G610 - Nature : 2315 - Fonction : 833

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 100 000 euros TTC
Année 2016 : 100 000 euros TTC

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au
Développement durable
Plan Climat - Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER